



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **31-12**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité syndical du 24 avril 2012

Le vingt-quatre avril deux mille douze, à dix-huit heures trente, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 03 avril 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 14

Présents : M.BAFFERT, V. BELLE, Y.BOULARD, M.BROUZET(2), J.CARRIER,C
COIGNÉ,C.GUGLIELMI,G.JULLIEN,M.MASTROMAURO(2),P.MOLINARO,M.REPELLIN,J.TESSAIRE

Absents excusés : A.CARBONARI, C.DIDIER, G.FRIER, FGILABERT,V.GONNET,D.ROUX

Président de séance : MICHEL BAFFERT

Secrétaire de Séance : V.BELLE

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION- EMPLOI

PLIE : Appel à projet 2012 : « accompagnement renforcé vers l'emploi » subventionné par le FSE. Modifications

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le Vice-président expose :

Contexte :

Le PLIE résulte de la volonté des communes de l'agglomération grenobloise, du Conseil général de l'Isère, de l'Etat et de leurs partenaires d'agir ensemble. Il est soutenu par le FSE. Le PLIE affirme une politique de soutien actif et individualisé aux démarches d'emploi des demandeurs les plus éloignés du marché du travail. (*jeunes, demandeurs d'emploi, publics défavorisés, personnes handicapées, femmes, migrants, bénéficiaires des minima sociaux, salariés, salariés sous contrats aidés, travailleurs âgés, créateurs d'activités, entrepreneurs et indépendants, personnes sous main de justice, habitants de zones défavorisées, ...*)

L'accompagnement renforcé vers l'emploi est un des objectifs du protocole d'accord 2007-2013

La circulaire du 19 décembre 1999 ainsi que le diagnostic local préalable et le protocole de création du PLIE de l'agglomération grenobloise du 1^{er} décembre 2000 ont créé les instances de pilotage du PLIE en fixant 3 orientations principales

Orientations : - mettre en cohérence les dispositifs pour l'emploi des publics prioritaires
- renforcer les parcours d'insertion professionnelle de 600 personnes/an identifiées pour un accès à l'emploi durable (+ de 6 mois) sur l'agglomération dont 105 sur le territoire du SIRD
- développer les passerelles insertion-emploi

La MIPE, dans le cadre de son activité et conformément à nos objectifs assure la mise en œuvre d'action d'accompagnement renforcé vers l'emploi pour les publics prioritaires éloignés de l'emploi.

Une partie des ces publics est identifiée comme bénéficiaires du PLIE (plan local d'insertion par l'économie) dont la gestion est assurée par la METRO.

Les actions entrant dans le cadre du PLIE font l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE)

Par délibération du 19 Octobre 2011, le comité syndical a validé l'appel à projet 2012 : « accompagnement renforcé vers l'emploi » subventionné par le FSE, et le budget y afférent.

Considérant que la modification de l'organisation du service de la MIPE et des moyens humains associés a pour conséquence de modifier le budget prévisionnel de l'action,

Considérant que dossier de demande de subvention a été constitué sur la base d'1.5 ETP REFERENTS PLIE, réparti entre deux agents, l'un 50 % et le second à 100 %.

Considérant que depuis le 12 mars 2012, le SIRD a réorganisé les services de la MIPE

Et que l'action référent PLIE au sein de la collectivité est désormais organisée de la façon suivante :

- Maintien de notre engagement sur 1.5 ETP REFERENT PLIE
- Les postes de référents PLIE seront désormais assurés par 3 personnes au lieu de 2, chacune à 50 % sur l'

il convient aujourd'hui de valider la modification budgétaire liée à l'action « accompagnement renforcé vers l'emploi »

Objectif visé : accompagner vers et dans l'emploi les participants du PLIE, par l'action des référents PLIE sur la base de 70 bénéficiaires/par an et par ETP

Architecture de l'opération : le PLIE propose aux bénéficiaires différentes opérations dans le cadre d'un parcours individualisé. Pour atteindre cet objectif d'accès à l'emploi, le participant sera accompagné dans ses démarches par un référent de parcours.

Pour assurer cette opération LA MIPE (Maison Intercommunale pour l'emploi) dispose de 1,5 ETP référents PLIE dédiés à l'accompagnement des participants PLIE.

Le présent dossier de subvention correspond aux 1,5 ETP pris en charge cofinancés à 50% par le FSE ainsi que les frais directs de l'action. Les 50% restant étant financés par le SIRD sur ces fonds propres

**Budget prévisionnel de l'opération ACCOMPAGNEMENT
RENFORCE VERS L'EMPLOI**

(REFERENTS PLIE)

| Postes de dépenses | Année 2012 | | Financiers (a) | € | % |
|---|-----------------|-------------|---------------------------------------|-----------------|-------------|
| | € | % | | | |
| Dépenses directes | 65 251 € | 100% | | | |
| 1. Personnel | 55 381 € | 85% | 1. Fonds social européen (FSE) | 32 625 € | 50% |
| 2. Fonctionnement | 9 870 € | 15% | 2. SIRD | 32 626 € | 50% |
| 3. Prestations externes | - € | - | | | |
| 4. Liées aux participants | - € | - | | | |
| 5. Dépenses indirectes de fonctionnement | | - | | | |
| 6. Dépenses en nature | - € | - | | | |
| Dépenses totales | 65 251 € | 100% | Total des ressources | 65 251 € | 100% |

Sur la base du budget prévisionnel ci-dessus, le SIRD s'engage à cofinancer le coût de l'opération REFERENT PLIE pour un montant prévisionnel maximum de 32 625 € soit 50 % du coût de l'opération. Ce cofinancement pourra être réajusté si le montant réalisé est inférieur au prévisionnel.

Après débat, il convient de valider le projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi porté par le PLIE ainsi que le budget prévisionnel 2012.

Le comité syndical,

☞ VALIDE le Projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi porté par le PLIE

☞ VALIDE le budget prévisionnel 2012 de l'opération et s'engage à cofinancer le coût de l'opération REFERENT PLIE pour un montant prévisionnel maximum de 32 626 € soit 50 % du coût de l'opération. Ce cofinancement pourra être réajusté si le montant réalisé est inférieur au prévisionnel.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 avril 2012
Le Président,
Michel BAFFERT